

CANADA

ROUMANIE

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

N° 40

CONVENTION D'ARMISTICE

Le Gouvernement et le Haut Commandement de la Roumanie, reconnaissant la défaite de la Roumanie dans la guerre contre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni et les autres Nations Unies, acceptent les conditions d'armistice présentées par les Gouvernements des trois Puissances alliées susmentionnées, existant dans l'intérêt de toutes les Nations Unies. (1)

ARMISTICE

AVEC

LA ROUMANIE

Signé à Moscou le 12 septembre 1944

ET DOCUMENTS CONNEXES



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1949

32 756 403

b 1632097